

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LOIR- ET- CHER
ROMORANTIN-LANTHENAY
SERVICE : ESPACE AUTOMOBILES MATRA**

DÉCISION

Finances locales – Décisions budgétaires
Objet : Tarifs nouveaux produits Boutique

Le Maire de la Ville de ROMORANTIN-LANTHENAY ;

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 09 novembre 2023 décidant d'accorder au Maire les pouvoirs de décisions énumérés dans l'article visé ci-dessus et notamment l'alinéa 2 ;
Considérant qu'il y a lieu de déterminer les tarifs des nouveaux produits à la boutique du Musée Espace automobiles Matra

DÉCIDE

Article 1 – la vente des articles suivants :

- VOLKSWAGEN STICK BUS au prix de **38 EUROS**
 - FORD GT SPIDER-MAN au prix de **38 EUROS**
 - TOYOTA TRUENO SUKO au prix de **38 EUROS**
 - MC LAREN SPIDER-MAN au prix de **38 EUROS**
 - FORD ANGLIA HARRY POTTER au prix de **38 EUROS**
 - NISSAN GTR NARUTO au prix de **38 EUROS**
 - VOLKSWAGEN BEETLE WEDNESDAY au prix de **38 EUROS**
 - CHEVROLET CAMARO TRANSFORMERS au prix de **38 EUROS**
- et ce, à compter du 13 Mars 2026

Article 2 – La Direction Générale des Services et le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 3 – Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérécourse citoyens » accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr>.

Fait à Romorantin-Lanthenay, Le 05 Mars 2026

Le Maire, certifie sous sa
responsabilité, le caractère exécutoire
de cet acte :

Transmis au représentant de l'Etat le 09 MARS 2026

Publié ou notifié le 09 MARS 2026

Mis en ligne sur le site internet le 18 MARS 2026

Le Maire,



Jeanny LORGEUX.

